



## CANDIDATURE AUX MASTÈRES DE L'ISI KEF POUR L'A.U 2017-2018

L'Institut Supérieur d'informatique du Kef (ISI KEF) organise un concours d'accès aux mastères pour l'année universitaire 2017-2018.

**Ces mastères sont ouverts aux étudiants titulaires des diplômes suivants, dans les spécialités « Sciences de l'Informatique », « Multimédia et Web », « Réseaux Informatiques » ou spécialités équivalentes :**

Chaque candidat doit choisir **un seul mastère** parmi les différents mastères offerts par l'ISI du Kef.

**\* Pour le Mastère de Recherche : « Systèmes d'Informations et Web », capacité d'accueil 30 :**

- Licence fondamentale (régime LMD) ou diplôme équivalent.
- Licence appliquée (régime LMD) ou diplôme équivalent, pour un nombre de places égal à 10% de la capacité d'accueil.
- Maîtrise en Informatique ou diplôme équivalent.

**\* Pour les Mastères Professionnels :**

**« Multimédia et Web », capacité d'accueil 40 .**

**« Administration et Sécurité des Réseaux », capacité d'accueil 40 :**

- Licence appliquée (régime LMD) ou diplôme équivalent.
- Licence fondamentale (régime LMD) ou diplôme équivalent, pour un nombre de places égal à 10% de la capacité d'accueil.
- Maîtrise en Informatique ou diplôme équivalent.

**Les candidatures se feront en quatre étapes :**

- **Etape 1 : pré-inscription en ligne** : sur le site [www.isikef.rnu.tn](http://www.isikef.rnu.tn) du lundi 10 juillet au vendredi 21 juillet 2017.

Toute candidature doit passer par une étape de pré-inscription en ligne. La procédure de pré-inscription est disponible en ligne sur le site de l'institution [www.isikef.rnu.tn](http://www.isikef.rnu.tn).

Le candidat est appelé à transmettre toutes les informations requises pour sa pré-inscription. A ce stade, aucun document n'est demandé à être fourni par le dossier de candidature.

**Remarques :**

- 1) Le site sera fermé aux candidatures le **21 juillet 2017 à midi ( 12 H)**;
- 2) Le candidat fournissant de fausse(s) donnée(s) lors de l'enregistrement sur le site de sa candidature sera automatiquement éliminé sans possibilité de recours.



• **Etape 2 : pré-selection des candidatures :**

Après évaluation par les différentes commissions des mastères de toutes les candidatures soumises, le comité de suivi des mastères rend publique sur le site web de l'Institut la liste des candidats pré-selectionnés pour chaque mastère.

La pré-selection se fait sur la base du score d'admission le plus élevé.

$$\text{Score d'admission} = \text{B.Mbac} + \text{B.M}_G + \text{B.Session} - \text{R}$$

Mbac : désigne la moyenne du baccalauréat.

$$\text{Moyenne générale des trois ans de la licence : } M_G = \{(M_1 + M_2 + M_3 / 3)\}$$

$$\text{B.Mbac : Bonus de la Moyenne du baccalauréat} = (\text{Moyenne du Baccalauréat} - 10)$$

$$\text{B. } M_G : \text{Bonus de la Moyenne Générale} = (\text{Moyenne Générale} - 10)$$

**Bonus session :**

B.Session = +2 pour chaque réussite en session principale.

B.Session = +1 pour chaque réussite en session de contrôle.

**R : Redoublement**

R = 1 pour un redoublement par année universitaire.



• **Etape 3 : Dépôt du dossier d'inscription (dossier papier) :**

Les pré-admis et ceux inscrits sur les listes d'attentes, doivent obligatoirement déposer auprès de l'administration de l'ISI kef ou envoyer par voie postale rapide à l'ISI kef au plus tard **le Vendredi 25 Aout 2017** (le cachet de la poste faisant foi) un dossier contenant les pièces suivantes :

- Un formulaire à imprimer à partir du site d'inscription.
- Une déclaration sur l'honneur à imprimer à partir du site d'inscription. Cette déclaration devra être signée par le candidat et légalisée.
- Copie certifiée conforme du diplôme du baccalauréat.
- Copie certifiée conforme du diplôme universitaire.
- Copies certifiées conformes des relevés de notes du baccalauréat et des différentes années universitaires.
- Copie de la carte d'identité nationale du candidat.
- Deux (2) photos d'identité du candidat.
- Deux enveloppes timbrées libellées au nom et à l'adresse du candidat et affranchies au tarif en vigueur.

Le dossier papier doit être envoyé à l'adresse suivante :

CANDIDATURE AU MASTERE..... (Préciser l'intitulé du Mastère)

Institut Supérieur d'Informatique du Kef

5, Rue Salah Ayech, Le KEF ; C.P 7100

• **Etape 4 : Déclaration des résultats et diffusion de la liste définitive des candidats admis le 29 Août 2017.**



## Calendrier et dates importantes à retenir

Le calendrier de déroulement de la sélection des dossiers des candidatures à l'inscription en mastères sera :

<b>Du Lundi 10 juillet Au Vendredi 21 juillet 2017.</b>	Ouverture du site Web de l'ISI kef pour déposer la candidature en ligne. <b>Le site sera fermé le 21 juillet 2017 à midi (12 H).</b>
<b>Le Jeudi 03 Aout 2017</b>	Publication de la liste par mastère de tous les candidats avec leurs scores.
<b>Du Lundi 07 Aout au Vendredi 11 Aout 2017</b>	Réception des réclamations déposées au bureau d'ordre de l'ISI Kef durant les heures de travail.
<b>Mardi 15 Aout 2017</b>	Publication des listes des étudiants admissibles et ceux sur les listes d'attente.
<b>Du Lundi 21 Aout au Vendredi 25 Aout 2017.</b>	Réception des dossiers papiers des étudiants admissibles et ceux sur la liste d'attente.
<b>Le Mardi 29 Août 2017</b>	Publication de la liste définitive des étudiants admis et ceux sur la liste d'attente.

### Remarques :

- 1) La date d'ouverture des inscriptions en mastères et paiement des frais d'inscription sera affichée ultérieurement sur le site [www.inscription.tn](http://www.inscription.tn)
- 2) Le candidat ne respectant pas scrupuleusement ce calendrier, perd définitivement son droit à l'inscription en mastère et **sera remplacé par un candidat inscrit sur la liste d'attente.**

Kef, le 22 juin 2017

Le Directeur

**Lotfi ZOUITA**

